



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 856-20 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-huit mille dollars (88 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 628-03, 717-09, 725-10, 726-10, 735-11, 743-12, 754-13, 769-13 et 783-15 de la Ville de Sainte-Catherine a été adopté comme suit :

| | |
|---|---------------|
| .- Avis de motion: | 10 mars 2020 |
| .- Dépôt du projet de règlement : | 10 mars 2020 |
| .- Adoption: | 14 avril 2020 |
| .- Approbation du Ministère des Affaires municipales et Habitation: | 4 juin 2020 |
| .- Entrée en vigueur: | 9 juin 2020 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en présentant une demande aux Services juridiques et greffe à l'adresse suivante greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 juin 2020

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière